

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1137<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 12 octobre 2021, à 14 heures, par vidéoconférence

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M<sup>me</sup> Louise Béliveau ; les présidents des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, M<sup>me</sup> Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, M<sup>me</sup> Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, M<sup>me</sup> Lucie Parent, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux ; les doyens : M<sup>me</sup> Lyne Lalonde, M<sup>me</sup> Nathalie Fernando, M<sup>me</sup> Sylvie Dubois, M<sup>me</sup> France Houle, M<sup>me</sup> Christine Théorêt, M. Michel Janosz, M. Carl-Ardy Dubois, M. Langis Michaud; le représentant de l'École HEC Montréal : M. François Bellavance ; une représentante de l'École Polytechnique Montréal : M<sup>me</sup> Delphine Périé-Curnier ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M<sup>me</sup> Sophie Parent, M<sup>me</sup> Line Castonguay; ; les membres diplômés : M. Sylvain Dubé, M. Guy Gibeau ; les étudiants : Mme Kétura Daméus, M<sup>me</sup> Catherine Dionne, M. Aleksandre Sauvé-Lacoursière, M. Hadrien Chénier-Marais ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M. Martin Caillé, M<sup>me</sup> France Filion ; les observatrices : M<sup>me</sup> Marie-Claude Binette, M<sup>me</sup> Pierrette Gaudreau, M<sup>me</sup> Diane Sauvé (en l'absence de M<sup>me</sup> Stéphanie Gagnon), M<sup>me</sup> Michèle Glémaud

INVITÉS : pour la délibération CE-1137-6.1, de l'École d'optométrie : M<sup>me</sup> Judith Renaud, professeure agrégée, et M. Walter Wittich, professeur agrégé.

En l'absence du doyen de la Faculté de l'aménagement, la vice-doyenne aux études supérieures, Mme Mithra Zahedi, assiste à la séance.

En l'absence du doyen de la Faculté des arts et des sciences, la vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels, Mme Marie-Marthe Cousineau, assiste à la séance.

ABSENTS : le recteur, M. Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M<sup>me</sup> Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette, Mme Pascale Lefrançois, M. Raphaël Fischler, M. Shahrokh Esfandiari ; un représentant de l'École Polytechnique Montréal : M. Yves Boudreault ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M<sup>me</sup> Bérengère Houzé ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Françoise Guay, M. Jesús Vázquez-Abad, M<sup>me</sup> Josée Dubois ; des observatrices : M<sup>me</sup> Stéphanie Gagnon, M<sup>me</sup> Claire Benoît

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M<sup>me</sup> Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : M<sup>me</sup> Danielle Salvail

---

CE-1137-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1136<sup>e</sup> séance tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
  - 4.1 Projets approuvés par délégation – Bilan 2020-2021 (programmes de premier cycle)
  - 4.2 Projets approuvés par délégation – Bilan 2020-2021 (programmes d'études supérieures)
  - 4.3 Faits saillants de la Commission des études et de ses sous-commissions pour l'année 2020-2021
  - 4.4 Faits saillants de la Sous-commission des études supérieures pour l'année 2020-2021
  - 4.5 Comité consultatif de la conduite responsable en recherche (C3R2)
    - Principes directeurs : *Mener une recherche avec des étudiants comme participants de manière responsable*
  - 4.6 Modalités pour la tenue des réunions de la Commission des études
5. COVID-19 : état de la situation
6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
  - 6.1. École d'optométrie
    - Modification au programme de Maîtrise en sciences de la vision—option intervention en déficience visuelle (anglais) (2-656-1-2)
    - Modification au programme de Maîtrise en sciences de la vision (2-656-1-3)

- Modification au Microprogramme de deuxième cycle en basse vision (2-658-6-0)
  - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle d'orientation et mobilité en déficience visuelle (2-658-6-2)
  - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle de réadaptation en déficience visuelle (2-658-6-3)
7. Processus institutionnel d'évaluation des programmes : plans d'action facultaires
- 7.1. Faculté de médecine
- Plan d'action pour le programme de Baccalauréat en sciences biomédicales (1-484-1-0)
  - Plan d'action pour les programmes de Maîtrise (2-484-1-0) et de Doctorat (3-484-1-0) en sciences biomédicales
- 7.2. Faculté des arts et des sciences
- Plan d'action pour les programmes en études allemandes, en études hispaniques et en langues modernes (Département de littératures et de langues du monde – DLLM)
8. Sous-commission des études supérieures
- Proposition de modification aux principes de composition
9. Comité des nominations de la Commission des études
- Recommandation en vue de la nomination d'un membre au Conseil des études supérieures et postdoctorales
10. Affaires diverses
- 11.. Prochaine séance régulière
- 12.. Clôture de la séance

CE-1137-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1136<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2021

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1136<sup>e</sup> séance, tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021, tel que présenté.

CE-1137-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1136<sup>e</sup> séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

La présidente, Mme Louise Béliveau, mentionne que, tel qu'indiqué dans la liste des affaires découlant, la question de l'ajout, à la composition de la Commission, d'un poste d'observateur qui serait réservé à un représentant du SGPUM, a été transmise au Comité des nominations de la COMET (CE-1136-4.1). Lors de sa 0119<sup>e</sup> séance du 3 septembre dernier, le Comité a étudié cette question, et a souhaité recueillir des éléments d'information supplémentaires, et effectuer des consultations à cet effet, avant de statuer sur l'avis demandé. Le Comité reprendra son étude lors d'une prochaine réunion.

CE-1137-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente les sujets inscrits aux points 4.1 à 4.6.

CE-1137-4.1 Projets approuvés par délégation – Bilan 2020-2021 (programmes de premier cycle)  
2021-A0033-1137-939

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Bilan pour l'année 2020-2021 des modifications mineures approuvées dans le cadre de la délégation de pouvoirs (programmes de premier cycle), conformément au document 2021-A0033-1137-939.

CE-1137-4.2 Projets approuvés par délégation – Bilan 2020-2021 (programmes d'études supérieures)  
2021-A0033-1137-940

---

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Bilan pour l'année 2020-2021 des modifications mineures approuvées dans le cadre de la délégation de pouvoirs (programmes d'études supérieures), conformément au document 2021-A0033-1137-940.

CE-1137-4.3 Faits saillants de la Commission des études et de ses sous-commissions pour l'année 2020-2021  
2021-A0033-1137-948

---

Les Faits saillants de la Commission des études présentent le rapport de ses activités pour l'année mentionnée, ainsi que celles de la Sous-commission du premier cycle et de la Sous-commission des études supérieures, et de certains autres de ses comités en lien avec des activités de la Commission (nominations, plans d'action issus du processus institutionnel d'évaluation des programmes, etc.).

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les Faits saillants de la Commission des études et de ses sous-commissions pour l'année 2020-2021, conformément au document 2021-A0033-1137-948.

CE-1137-4.4 Faits saillants de la Sous-commission des études supérieures pour l'année 2020-2021  
2021-A0033-1137-949

---

La Sous-commission des études supérieures a transmis ses Faits saillants pour l'année 2020-2021 ; ceux-ci ont été intégrés aux Faits saillants de la Commission des études (point 4.3, document 2021-A0033-1137-948).

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les Faits saillants de la Sous-commission des études supérieures pour l'année 2020-2021, conformément au document 2021-A0033-1137-949.

CE-1137-4.5 Comité consultatif de la conduite responsable en recherche (C3R2)  
- Principes directeurs : *Mener une recherche avec des étudiants comme participants de manière responsable*  
2021-A0033-1137-951, 2021-A0033-1137-951.1

---

Les membres ont reçu les documents mentionnés en rubrique, sur les principes directeurs définis par le Comité consultatif de la conduite responsable en recherche, encadrant la recherche avec des étudiants comme participants (*Mener une recherche avec des étudiants comme participants de manière responsable*, document 2021-A0033-1137-951), ainsi que la note explicative du Comité (document 2021-A0033-1137-951.1), précisant les recommandations 3.2.1 et 3.2.2 (le comité ne recommandant pas la pratique d'une compensation sous forme de crédit ou de note, bien que celle-ci pourrait s'avérer nécessaire dans certains cas particuliers). Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, présente les documents, transmis pour information à la Commission. Considérant que, tel que mentionné dans la *Note* du Comité, les principes directeurs définis proposent des recommandations générales, et, de ce fait, ne constituent pas un texte opérationnel, invitant les entités concernées par cette pratique de recherche à s'approprier ces énoncés en élaborant des balises opérationnelles et d'encadrement, la

Commission convient d'une proposition de la vice-rectrice adjointe à la recherche, Mme Lucie Parent, d'en confier l'étude à la Sous-commission de la recherche, en vue de l'opérationnalisation de ces énoncés, notamment, en regard des recommandations 3.2.1 et 3.2.2. On prend note que dans le cadre de cette démarche, on tient compte de signaler que des consultations, enquêtes ou sondages menés dans le cadre de processus d'évaluation de programmes, de processus d'évaluation de la qualité ou de suivis auprès des clientèles étudiantes, etc., ne constituent pas des activités de recherche.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études :

- reçoit les Principes directeurs : *Mener une recherche avec des étudiants comme participants de manière responsable*, ainsi que la *Note* afférente, du Comité consultatif de la conduite responsable en recherche, conformément aux documents 2021-A0033-1137-951 et 2021-A0033-1137-951.1,
- en confie l'étude à la Sous-commission de la recherche, en vue de leur opérationnalisation, notamment, en regard des recommandations 3.2.1 et 3.2.2.

#### CE-1137-4.6 Modalités pour la tenue des réunions de la Commission des études

À la suite de la consultation tenue dans le cadre de la préparation de la 1137<sup>e</sup> séance, sur les modalités de la réunion (en présence ou par vidéoconférence), et considérant les réponses qui en ont résulté, la Commission prend note que, pour le trimestre d'automne, ses séances seront tenues par vidéoconférence.

#### CE-1137-5 COVID-19 : ÉTAT DE LA SITUATION

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente ce point. Le déroulement de la rentrée a pu être réalisé selon les modalités prévues, sous réserve de certains ajustements ponctuels. On n'a pas observé d'éclosion de cas, et le nombre de cas déclarés se situe à un niveau normal en regard de la grande population étudiante sur le campus. Une proportion de 80 % des activités d'enseignement et de formation a été tenue en présence, et une proportion de 10 % de ces activités a été tenue selon des modalités à distance ; la proportion restante a été tenue selon des modalités hybrides. Le déroulement du trimestre d'hiver sera suivi tel que prévu. On n'a pas défini d'exigence de vaccination, mais celle-ci est obligatoire pour des activités ou situations données (stages en milieux de santé ou autres milieux visés par le décret ministériel, activités cliniques sur le campus, etc.). Pour la situation des étudiants internationaux, les enjeux observés sont peu liés à la situation sanitaire, mais davantage aux délais d'émission des documents d'immigration. On devra procéder prochainement à des désinscriptions (environ 800 dossiers seront concernés par cette mesure, comparativement à un nombre approximatif de 500 en situation habituelle ; la date limite pour la désinscription a été retardée, mais ne peut plus être dépassée) ; la réinscription sera possible une fois que tous les documents requis auront été transmis.

La vice-rectrice adjointe à la recherche, Mme Lucie Parent, mentionne qu'en regard de la situation sanitaire actuelle et du taux de vaccination observé, il n'y a plus lieu d'appliquer les plans de mitigation pour les activités de recherche, à l'exception des activités de recherche avec des sujets humains. De même, le comité encadrant les mesures de protection sanitaires a suspendu ses activités, et pourra être réactivé au besoin. En réponse à une question sur ce sujet, il est indiqué qu'à la suite de la demande du Directeur national de santé publique du Québec adressée aux universités sur la transmission de données d'information sur les employés et étudiants afin de vérifier le statut vaccinal, le pourcentage observé pour les employés de l'Université est d'une proportion de plus de 90 %, et d'une proportion approximative de 89 % pour les étudiants.

Considérant l'évolution de la situation de pandémie et sa continuité, la présidente suggère que l'on retire le point *Covid-19 : état de la situation* des points statutaires de l'ordre du jour, et que l'on traite dorénavant ce sujet au point *Information et questions* ; la Commission convient de cette modalité.

## CE-1137-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits au point 6.1.

Le directeur de l'École d'optométrie, M. Langis Michaud, présente les projets inscrits au point 6.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de l'École d'optométrie, M<sup>me</sup> Judith Renaud, professeure agrégée, et M. Walter Wittich, professeur agrégé.

### CE-1137-6.1 École d'optométrie

- Modification au programme de Maîtrise en sciences de la vision—option intervention en déficience visuelle (anglais) (2-656-1-2)
- Modification au programme de Maîtrise en sciences de la vision (2-656-1-3)
- Modification au Microprogramme de deuxième cycle en basse vision (2-658-6-0)
- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle d'orientation et mobilité en déficience visuelle (2-658-6-2)
- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle de réadaptation en déficience visuelle (2-658-6-3)

---

2021-A0033-1137-941, 2021-A0033-1137-942, 2021-A0033-1137-943, 2021-A0033-1137-944,  
2021-A0033-1137-945

Les projets mentionnés en rubrique proposent des ajustements à la structure et aux cours des programmes mentionnés de Maîtrise en sciences de la vision (plus particulièrement sur l'offre de cours d'éthique), ainsi qu'aux conditions d'admission, des ajustements afférents au microprogramme de deuxième cycle, déjà existant, en basse vision, et proposent l'articulation d'offres de concentration, pour les titulaires du diplôme de Maîtrise en sciences de la vision, option Intervention en déficience visuelle, par la création de deux nouveaux microprogrammes de deuxième cycle, dans une perspective de spécialisation, de formation à la recherche et à l'intervention clinique, de qualification et de polyvalence, permettant de répondre à des besoins spécifiques du marché du travail, ainsi qu'à des besoins reconnus des centres de réadaptation situés en régions éloignées.

La modification au programme de Maîtrise en sciences de la vision concerne principalement l'option Intervention clinique et recherche (segment 75) de ce programme, visant à ajuster l'offre de cours d'éthique, et à augmenter la durée du programme suivi selon cette option, passant de trois à quatre trimestres, sans en augmenter le nombre de crédits (le crédit supplémentaire a été compensé par le retrait du cours OPM 6025C ; un nouveau bloc 75C regroupe les cours et les stages obligatoires en lien avec la recherche). Cette modalité est proposée afin d'uniformiser la durée de ce programme avec celle des autres programmes de Maîtrise de l'École d'optométrie, d'allonger la durée allouée pour compléter le projet de recherche, d'offrir une meilleure reconnaissance de la supervision assurée par les professeurs pour les étudiants de cette option, et de permettre une meilleure mise à niveau de la formation précédant l'entrée en clinique. Les réaménagements afférents sont donc apportés à la structure de l'option et du programme. Les ajustements au règlement propre au programme portent sur les exigences linguistiques, la possibilité d'une entrevue et la capacité d'accueil, et reflètent mieux les exigences et le processus d'admission actuels. En lien avec le réaménagement des contenus et de la structure, douze nouveaux cours sont créés (sept cours de sigle OPM, et cinq cours de sigle SCV, pour des activités de stage, de practicum de recherche et de travaux dirigés). La structure du programme suivi selon l'option Intervention en déficience visuelle comporte 45 crédits, répartis selon 21 crédits de cours obligatoires (dont 5 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé de recherche), et 24 crédits de cours à option. La modification à la version anglaise du programme de Maîtrise en sciences de la vision—option intervention en déficience visuelle porte sur des modifications de concordance découlant de la modification au programme de Maîtrise. L'implantation des programmes modifiés de Maîtrise est prévue au trimestre d'automne 2022. La présentation reporte aux documents 2021-A0033-1137-941 et 2021-A0033-1137-942. Des diapositives sont mises en partage d'écran pour la présentation de la modification au programme de Maîtrise.

La modification au Microprogramme de deuxième cycle en basse vision (comportant 18 crédits de cours obligatoires) porte principalement sur la structure du programme, en lien avec la modification au programme de Maîtrise. Des aménagements visent également à répondre aux besoins de formation, permettant d'ajouter une spécialisation dans une seconde concentration à la suite du programme de Maîtrise. Un tel développement d'offres de spécialisation permet de répondre

adéquatement aux besoins du marché du travail, tant provincial, national qu'international, et de répondre aux besoins, en regard de la disponibilité d'une main-d'œuvre polyvalente, des centres de réadaptation des régions éloignées du Québec. L'implantation du microprogramme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2022. La présentation reportée au document 2021-A0033-1137-943.

La proposition de la création de deux microprogrammes de deuxième cycle, comportant chacun 18 crédits de cours obligatoires, l'un en Orientation et mobilité en déficience visuelle, et l'autre en Réadaptation en déficience visuelle, répond aux besoins mentionnés en développement d'offres de spécialisation et en regard du marché du travail. Ces microprogrammes s'adressent aux titulaires de la Maîtrise en sciences de la vision, option Intervention en déficience visuelle, souhaitant acquérir une seconde concentration de spécialisation. L'implantation des nouveaux microprogrammes est prévue au trimestre d'hiver 2022. La présentation reportée aux documents 2021-A0033-1137-944 et 2021-A0033-1137-945.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités des cours, définies en fonction des clientèles variées de ces programmes (certains cours du tronc commun peuvent être suivis à distance, ou suivis dans la région où exerce l'étudiant ; des cours sur des contenus pratiques peuvent être regroupés en un seul trimestre et suivis sur place ; l'École reste attentive à limiter les déplacements) ; sur les démarches possibles, mais limitées, de sensibilisation sur les besoins en région ; sur les modalités d'évaluation et d'encadrement des stages.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École d'optométrie :

- la modification au programme de Maîtrise en sciences de la vision—option intervention en déficience visuelle (anglais) (2-656-1-2), conformément au document 2021-A0033-1137-941,
- la modification au programme de Maîtrise en sciences de la vision (2-656-1-3), conformément au document 2021-A0033-1137-942,
- la modification au Microprogramme de deuxième cycle en basse vision (2-658-6-0), conformément au document 2021-A0033-1137-943,
- la création d'un Microprogramme de deuxième cycle d'orientation et mobilité en déficience visuelle (2-658-6-2), conformément au document 2021-A0033-1137-944,
- la création d'un Microprogramme de deuxième cycle de réadaptation en déficience visuelle (2-658-6-3), conformément au document 2021-A0033-1137-945.

## CE-1137-7 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES : PLANS D'ACTION FACULTAIRES

---

### CE-1137-7.1 Faculté de médecine

- Plan d'action pour le programme de Baccalauréat en sciences biomédicales (1-484-1-0)
- Plan d'action pour les programmes de Maîtrise (2-484-1-0) et de Doctorat (3-484-1-0) en sciences biomédicales

---

2021-A0033-1137-946, 2021-A0033-1137-946.1,  
2021-A0033-1137-947, 2021-A0033-1137-947.1

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, et président de la Sous-commission d'évaluation des programmes, M. Tony Leroux, et la vice-doyenne aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, Mme Pierrette Gaudreau, présentent ce point.

Le plan d'action de la Faculté de médecine pour le programme de Baccalauréat en sciences biomédicales (programme relevant du Département de pharmacologie et de physiologie) présente les actions et objectifs définis en regard des constats et recommandations issus du processus d'évaluation, identifiant dix principaux points à améliorer, dont : une meilleure identification des objectifs et des débouchés du programme ; l'identification de nouvelles stratégies de recrutement et de conditions

d'admission, en lien avec une valorisation de la composante de recherche du programme, afin d'attirer des candidats intéressés par une formation et une carrière en sciences biomédicales, et afin de corriger la perception de programme-tremplin ; la révision de la structure et des contenus du programme (en fonction, notamment de l'intégration des contenus disciplinaires et de nouveaux contenus ; de l'optimisation de la séquence de formation ; de la réévaluation des orientations ; de la bonification de l'orientation *Sciences de l'audition* afin que tous les cours nécessaires à l'admission au programme de Maîtrise professionnelle en orthophonie y soient intégrés) ; des améliorations relatives aux modalités d'encadrement et d'évaluation des stagiaires, à l'actualisation annuelle des listes de milieux de stage, à la diversification des méthodes pédagogiques et des modalités d'évaluation, aux modalités de soutien aux étudiants en difficulté et d'information sur les ressources en santé psychologique). Le plan identifie les actions définies en regard de ces questions, ainsi que l'échéancier de réalisation des composantes du plan d'action. La présentation reporte au document 2021-A0033-1137-946 ; le document 2021-A0033-1137-946.1 porte sur le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes. On signale l'intérêt des collaborations envisagées avec le Centre de pédagogie universitaire et les Services aux étudiants, signalées dans le document, en regard des questions relatives aux approches pédagogiques et aux enjeux en santé mentale.

Le plan d'action pour les programmes de Maîtrise et de Doctorat en sciences biomédicales (programmes relevant de la Direction de la Faculté de médecine) présente les actions et objectifs définis en regard des constats et recommandations issus du processus d'évaluation, identifiant neuf objectifs principaux, dont : la définition d'objectifs spécifiques pour les options des programmes ; l'évaluation de la pertinence et de la faisabilité de l'autonomisation de certaines options ; l'harmonisation des conditions d'admissibilité et l'optimisation des processus d'admission ; la révision de la structure et des contenus des programmes (incluant la création d'un tronc commun, l'ajout de contenus spécifiques sur des problématiques pertinentes, l'amélioration des contenus en méthodologie de la recherche et en statistique, les modalités de sensibilisation et d'information sur les bourses de mobilité) ; l'encadrement des projets de recherche ; la préparation à l'examen de synthèse. Le plan identifie les actions définies en regard de ces questions, ainsi que l'échéancier de réalisation des composantes du plan d'action. La présentation reporte au document 2021-A0033-1137-947 ; le document 2021-A0033-1137-947.1 porte sur le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes. Le plan d'action prend également en compte des enjeux soulevés au cours du processus d'évaluation, dont la question de la maîtrise de la langue française par les étudiants internationaux. Amorcée à l'été 2021, la réalisation du plan d'action devrait être complétée à la fin du trimestre d'hiver 2022. Plusieurs démarches ont déjà été bien engagées. On souligne l'apport important du bureau du vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité qui a accompagné le processus de préparation du plan d'action, notamment, par la définition d'une méthodologie précise.

En lien avec la dernière intervention, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux, mentionne qu'un projet-pilote a été mis sur pied, afin de définir des modalités d'accompagnement pour la préparation du plan d'action, incluant la définition d'un système de rédaction. Ces modalités et outils seront rendus disponibles à compter du trimestre d'hiver 2022. Leur usage restera indicatif, et non obligatoire. En réponse à une question, M. Leroux mentionne que si la Commission le souhaite, le résultat du projet-pilote pourra être présenté à l'une de ses séances.

En réponse à une question sur les besoins de formation en recherche-clinique dans d'autres domaines de la santé que celui de la médecine, Mme Gaudreau indique que des démarches sont en cours au vice-décanat aux sciences de la santé de la Faculté de médecine, sur la mise sur pied de cheminements en recherche.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de médecine pour le programme de Baccalauréat en sciences biomédicales (1-484-1-0), et le Plan d'action pour les programmes de Maîtrise (2-484-1-0) et de Doctorat (3-484-1-0) en sciences biomédicales, conformément aux documents 2021-A0033-1137-946 et 2021-A0033-1137-947.

CE-1137-7.2 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action pour les programmes en études allemandes, en études hispaniques et en langues modernes (Département de littératures et de langues du monde – DLLM)  
2021-A0033-1137-950, 2021-A0033-1137-950.1, 2021-A0033-1137-950.2

---

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, et président de la Sous-commission d'évaluation des programmes, M. Tony Leroux, et la vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques de la Faculté des arts et des sciences, Mme Sophie Parent, présentent ce point.

L'établissement du Département de littératures et de langues du monde a résulté de la fusion de trois départements, appelant ce Département à gérer un grand nombre de programmes. L'exercice d'évaluation et la définition du plan d'action ont donné lieu à une démarche positive en regard de la mobilisation des différentes composantes du Département, et ont permis de concrétiser davantage l'intégration recherchée pour l'articulation de ses composantes et le renforcement de la collaboration entre celles-ci. Le plan d'action présenté couvre deux démarches d'évaluation, réparties pour l'évaluation des vingt programmes ou options de programmes concernés (Doctorat en littérature-option Études allemandes ; Maîtrise en études allemandes ; Doctorat en littérature-option Études hispaniques ; Maîtrise en études hispaniques ; Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen ; Baccalauréat, Majeure et Mineure en études allemandes ; Baccalauréat bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire ; Baccalauréat, Majeure et Mineure en études hispaniques ; Majeure et Mineure en études italiennes ; programmes de mineures : Études latino-américaines, Études arabes, Études catalanes, Études lusophones ; Certificat en études néo-helléniques ; Certificat de traduction 3<sup>e</sup> langue). Les recommandations formulées ont porté principalement sur la visibilité des programmes, la structure des programmes (harmonisation et actualisation des contenus), la diplomation, et la préparation au marché du travail et des débouchés professionnels. En regard de l'ensemble des recommandations, six objectifs ont été identifiés pour la réalisation du plan d'action, structuré selon 24 actions définies, dont certaines de haut niveau guideront les réalisations du Département pour les prochaines années. Des actions portent sur des éléments transversaux, dont l'harmonisation de la structure des programmes courts, la consolidation des liens entre les diplômés des différents programmes, les débouchés professionnels, le développement de cours interdisciplinaires donnés en langue française, le développement de cours d'intégration langue et culture, ainsi que de cours sur la communication interculturelle et sur la didactique des langues, le développement d'activités d'immersion linguistique. La présentation reporte au document 2021-A0033-1137-950 ; le rapports synthèses de la Sous-commission d'évaluation des programmes sont consignés aux documents 2021-A0033-1137-950.1 (programmes d'études allemandes et d'études hispaniques) et 2021-A0033-1137-950.2 (programme de langues modernes).

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, souligne la qualité du travail réalisé et des développements envisagés par le Département. Elle invite la Faculté à communiquer avec le vice-rectorat pour l'évaluation des formules envisagées pour ces développements. Mme Normandeau signale l'intérêt présenté par la formule de cours transversaux, notamment, dans le contexte du développement de programmes de baccalauréat par cumul avec appellation. Elle s'informe si la fermeture de certains programmes est envisagée.

Mme Parent précise que la fermeture de programmes n'est pas envisagée à cette étape, le résultat des évaluations externes ayant davantage porté sur la mise à jour des contenus et des objectifs de formation, et sur l'analyse de la possibilité de développer, à partir des programmes courts, des orientations pour des programmes longs. Parallèlement à cette réflexion, il reste que, pour le moment, certains programmes ont été fermés à l'admission. Sur les développements envisagés dans le contexte de programmes de baccalauréat par cumul avec appellation, Mme Parent présente une réserve, en ce que l'on ne dispose pas d'outils de suivi pour cette formule de programme (par exemple, il n'est pas possible, actuellement, d'identifier les étudiants suivant un cheminement de baccalauréat par cumul avec appellation). Cette situation empêche tout développement qui pourrait s'accorder avec le potentiel que pourrait présenter cette formule de programme, et n'encourage pas à développer d'autres programmes avec appellation. Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Michel Janosz, partage l'avis présenté. Il ajoute que les développements possibles pour la formule du baccalauréat par cumul avec appellation doivent être envisagés en lien avec d'autres secteurs de développement, et non en silo, et que cela devra être pris en compte si l'on souhaite prioriser cette formule de programme, et en analyser l'évolution et la qualité.

La présidente, Mme Louise Béliveau, prend note des avis présentés sur la formule de programme du baccalauréat par cumul avec appellation. Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux, mentionne que son bureau a mis sur pied un groupe de travail sur le suivi et l'évaluation de la qualité des programmes développés selon cette formule.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté des arts et des sciences pour les programmes en études allemandes, en études hispaniques et en langues modernes (Département de littératures et de langues du monde – DLLM), conformément au document 2021-A0033-1137-950.

CE-1137-8      Sous-commission des études supérieures  
- Proposition de modification aux principes de composition  
2021-A0033-1137-952

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Julie Carrier, présente la proposition et la recommandation en vue de la modification aux principes de composition de la Sous-commission des études supérieures, consignées au document 2021-A0033-1137-952.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études modifie les principes de composition de la Sous-commission des études supérieures, de manière à y ajouter un poste de membre d'office réservé au vice-recteur associé et directeur des Études supérieures et postdoctorales, conformément au document 2021-A0033-1137-952.

CE-1137-9      Comité des nominations de la Commission des études  
- Recommandation en vue de la nomination d'un membre au Conseil des études  
supérieures et postdoctorales  
2021-A0033-1137-953

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présidente du Comité des nominations, présente la recommandation du Comité, en vue de la nomination d'un membre stagiaire postdoctoral au Conseil des études supérieures, consignée au document 2021-A0033-1137-953.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sur la recommandation de son Comité des nominations,

la Commission des études nomme, au Conseil des études supérieures et postdoctorales :

- M. Samuel Turcotte (stagiaire postdoctoral à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine), pour un mandat de deux ans se terminant le 30 juin 2023.

CE-1137-10 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1137-11 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière prévue au calendrier aura lieu le mardi 9 novembre 2021, à 14 heures.

CE-1137-12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 30.

Adopté à l'unanimité, tel que modifié, le 9 novembre 2021 – délibération CE-1138-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot